



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL  
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

*La Ministre*

**COMMUNIQUE OFFICIEL**  
**N° 015.../CAB.MIN/ETPS/CNM/02/2023**

Le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale porte à la connaissance des employeurs qu'un plan de capture de tous les travailleurs étrangers en ordre de paiement de la taxe sur la carte de travail pour étranger a été mis en place.

Dans cette optique, une équipe composée de la Commission Nationale de l'Emploi des Etrangers « CNEE » et de l'Imprimeur SYCAMORE vient de séjourner, du 23 janvier au 12 février 2023, dans les Provinces du Lualaba et du Haut-Katanga.

Les Entreprises et Etablissements de toute nature dont les travailleurs étrangers ont été capturés durant cette mission sont invités à retirer leurs cartes auprès de la Direction de l'Emploi.

Le Ministère rappelle que cette opération de capture se poursuit progressivement dans les autres Provinces selon le calendrier arrêté à cet effet.

Il s'agit notamment :

- du 23 au 28 février 2023 : Province du Haut-Uélé
- du 06 au 11 mars 2023 : Province du Sud-Kivu
- du 20 au 25 mars 2023 : Province du Nord-Kivu.

Il est ainsi demandé aux assujettis de prendre contact avec les Divisions Provinciales de l'Emploi et du Travail de leurs ressorts respectifs pour des dispositions idoines à cet effet.

Il est également demandé à tous les employeurs en ordre de paiement de la taxe sur la carte de travail pour étrangers dont les travailleurs sont en attente de capture, d'approcher l'Imprimeur SYCAMORE pour parachever le processus étant donné que le contrôle des cartes de travail sera lancé incessamment.

Fait à Kinshasa, le 22 FEV 2023

*Claudine NDUSI M'KEMBE*  
**Claudine NDUSI M'KEMBE**

